



## Une facture 3 ans plus tard

Par **teuch**, le **06/03/2009** à **02:29**

Bonjour, voici ma question:

au cours du mois de mars 2006, j'ai été hospitalisé et transporté par une société VSL. Au mois d'avril 2008, je reçois une facture stipulant ceci: " nous avons[s] récemment[/s] effectué un transport vous concernant en date du --/03/2006. Voici le montant des frais que vous nous devez (en gros)". Ces frais de 35 et 50 euros, étaient en fait les 30% dus par la mutuelle et qui auraient dû être réglés directement puisque j'avais fourni, bien que mourant, mes cartes. Après avoir regardé dans mes relevés de prestations de sécurité sociale, il s'est avéré que celle-ci avait réglé sa part et que je ne devais pas faire suite. 1 mois plus tard je reçois un courrier (non recommandé) d'une société de recouvrement m'intimant de payer la somme totale (dont celle déjà réglée par la sécurité sociale), puis plus de nouvelle! je venais de déménager mais avec un suivi de courrier.

Quelle ne fut pas ma surprise lorsque hier soir je reçois un message mail sur ma boîte "copain d'avant" d'un monsieur se disant [s]enquêteur mandaté[/s] qui me cherche (mon adresse) pour me donner "un courrier tout simplement". Je déduis donc qu'il s'agit de cette société VSL puisque je n'ai aucun souci financier. De nature anxieuse, je me demande ce qu'il peut se passer! est-ce que la facture dans ce cas est toujours valable même trois ans plus tard et est-ce que ces méthodes sont légales? J'avoue avoir peur d'être convoqué par un juge §  
Merci de vos réponses